

## **SOLIDARITE AVEC LES PAYSANS NICARAGAYENS VICTIMES DE L'INSECTICIDE NEMAGON**

Des milliers de travailleurs agricoles nicaraguayens campent depuis 2 mois devant l'Assemblée Nationale du Nicaragua à Managua. Ce sont les victimes d'un insecticide produit et commercialisé par **DOW Chemical** et **SHELL Oil**, utilisé par les grandes compagnies bananières Nicaragua Standart Fruit (**DOLE**), **United Fruit** ...

Dès 1975, le **NEMAGON** (Dibromochloropropane) fut classé aux Etats-Unis comme cancérigène possible. En 1979, il est interdit aux Etats-Unis. Il avait provoqué la stérilité du tiers des travailleurs affectés à sa production. Affectant le système endocrinien, le Némagon provoque de troubles et maladies variées : cancers, maux de têtes, maladies de la peau, perte des ongles ...

Malgré son interdiction au Etats-Unis, le Némagon va continuer à être produit et exportés vers de nombreux pays du Tiers Monde. Par exemple, en 1982, en Inde, le Journal Indien de Pharmacology continue à présenter les applications de ce produit.

Les grandes compagnies fruitières d'Amérique Centrale exigent la continuité de l'approvisionnement en Némagon, en raison de son faible prix. Durant les années 80, des dizaines de milliers de salariés agricoles continuent à être exposés à ce poison sans aucune protection. Le nombre de victimes du Némagon est estimé à plus 20 000, parmi lesquelles des certaines de morts.

**Nous soutenons sans réserve l'action des ces travailleurs de la terre qui exigent de DOW, SHELL et DOLE l'application d'un accord conclu il y a 3 ans prévoyant suivi sanitaire indemnisation.**

Une fois de plus les trusts de la chimie ont privilégié les profits au détriment de la vie et de la santé de milliers d'êtres humains.

- Une véritable évaluation des risques des produits chimiques doit être mise en œuvre. Nous ne pouvons plus accepter que les producteurs et les utilisateurs des produits chimiques soient utilisés comme cobayes. La Directive européenne REACH permet d'avancer dans ce sens. Son élaboration est freinée par le patronat de la Chimie.
- Il est inadmissible qu'un produit dans la dangerosité a été mise en évidence par les Agences américaines et européennes puisse continuer à être fabriqué et utilisé dans les pays du Tiers-Monde au mépris de santé et de la vie des travailleurs qui y sont exposés. Plutôt que de libéraliser à outrance les échanges, provoquant licenciements et misère, l'OMC ferait mieux d'élaborer des règles permettant de protéger la vie et la santé des travailleurs.